AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2652
FR0000072894-FS0400-FS1108

14 novembre 2017

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CAST

(Euronext Paris)

Annule et remplace D&I 217C0959 du 12 mai 2017

1. Par courrier reçu le 6 novembre 2017, complété notamment par un courrier reçu le 14 novembre, la société DevFactory FZ-LLC[1] (705, Al Thuraya Tower – I, P.O. Box 502091, Media City, Dubaï, Emirats Arabes Unis) a déclaré détenir, au 10 mai 2017, 3 411 894 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 23,12% du capital et 18,06% des droits de vote[2] de cette société[3] et n'avoir, par conséquent, pas franchi en hausse, le 10 mai 2017, le seuil de 25% du capital de la société CAST.

2. Par les mêmes courriers, la société DevFactory FZ-LLC[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2017, par suite d'une acquisition d'actions CAST sur le marché**,** le seuil de 25% du capital de la société CAST et détenir, à cette date, 3 837 728 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 25,85% du capital et 19,35% des droits de vote de cette société[4].

 Le déclarant a précisé détenir, au 14 novembre 2017, 3 879 062 actions CAST représentant autant de droits de vote, soit 26,13% du capital et 19,56% des droits de vote de cette société[4].

3. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société DevFactory FZ-LLC déclare :

 - que les acquisitions ont été réalisées en recourant à des fonds propres (excédents de trésorerie) ;

 - qu'elle agit seule ;

 - qu'en fonction de la décote par rapport à son estimation de la valeur intrinsèque de la société CAST, elle envisage de procéder à des acquisitions d'actions CAST en fonction des opportunités du marché (dans le respect du tiret suivant) ;

 - qu'elle n'envisage pas de prendre le contrôle de la société CAST ;

[1] Contrôlée par M. Joseph Liemandt.
[2] Et non 25,10% du capital et 19,61% des droits de vote de CAST.
[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 759 546 actions représentant 18 896 926 droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 14 846 246 actions représentant 19 832 753 droits de vote.

- qu’elle n’envisage pas de modifier la stratégie de CAST ;

- qu’elle n’envisage aucune des opérations prévues à l’article 223-17 I, 6° du règlement général de l’Autorité des marchés financiers ;

- qu’elle ne détient aucun des instruments ou accords listés aux 4° et 4° bis du I de l’article L. 233-9 du code de commerce ;

- qu’elle n’a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société CAST ;

- qu’elle envisage de demander encore une fois la nomination d'un représentant au conseil d'administration de CAST. (Toutefois, aucune décision officielle n'a été prise par la direction de DevFactory FZ-LLC.). »
